

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du grand projet urbain à Vénissieux et en complément des opérations de réhabilitation des logements et de requalification urbaine, il est nécessaire d'organiser la maintenance des ouvrages réalisés et d'améliorer la gestion des quartiers et la qualité du service rendu aux habitants.

En conséquence, un premier programme d'actions pluriannuel a donné lieu à une première convention-cadre signée pour la période de 1995 à 1998 entre l'Etat, la communauté urbaine de Lyon, la commune de Vénissieux, la région Rhône-Alpes et l'association interorganismes pour la gestion locative des Minguettes (AGELM).

Aujourd'hui, il s'agit de pérenniser le travail entrepris pour améliorer la cohésion sociale aux Minguettes étendu à Max Barel, par un renforcement des dispositifs de gestion de proximité axé sur l'entretien des parties communes, des espaces extérieurs, sur la médiation sociale et par une approche nouvelle de communication envers les locataires.

La programmation 1999 s'inscrit dans la suite des travaux menés entre 1995 et 1998 et dans le respect des grands objectifs de la convention :

- concentrer et mutualiser les efforts des partenaires de l'habitat sur ce site, autour d'actions-clés visant l'amélioration de la gestion de proximité,
- articuler la mobilisation technique et financière des partenaires avec les dispositifs déjà existants de droit commun et spécifiques, liés à la politique de la ville.

La majorité des axes de travail de la convention 1998 ont été repris pour l'année 1999 dans la poursuite des efforts engagés par les partenaires de l'habitat pour améliorer la cohésion sociale aux Minguettes et à Max Barel.

Il s'agit des volets : bâti, gestion, développement commercial et accompagnement.

Toutefois, cette convention 1999 est à considérer comme une étape transitoire vers un nouveau type de convention pluriannuelle pour les années à venir.

Des expériences nouvelles seront à prendre en compte pour les travaux futurs, en phase avec l'élaboration du prochain contrat de ville.

Ainsi, les partenaires de la gestion urbaine souhaitent mettre en pratique une approche plus territorialisée à l'échelle des quartiers, pour les actions qui ne sont pas, par définition, transversales.

La participation des habitants aux diagnostics, au suivi des actions qui concernent leur vie quotidienne, voire leur implication directe dans la mise en oeuvre, pourrait prendre une place importante dans les conventions à venir.

Dès à présent, tous les partenaires conviennent qu'elle est au coeur du dispositif de gestion urbaine.

Les habitants sont déjà associés ponctuellement par des enquêtes de satisfaction de la charte qualité, des questionnaires destinés aux habitants qui quittent les Minguettes, etc.



extérieurs du conflit de stationnement à Monmousseau	Communauté urbaine de Lyon	1 000 000	100 000	250 000	400 000	250 000		
- remise en état des bancs à Darnaise	OPAC Grand Lyon	350 000		105 000	245 000			
- remplacement des plots ciments à Montchaud (Lénine-Thorez)	OPAC du Rhône	200 000		60 000	140 000			

<b>2 - La gestion de proximité</b>								
<b>* Renforcement du dispositif de gestion de proximité</b>		<b>3 127 200</b>	<b>886 400</b>	<b>372 000</b>	<b>373 600</b>	<b>45 500</b>	<b>138 300</b>	<b>1 311 400</b>
- amélioration gestion de proximité et sur-entretien des espaces extérieurs (Darnaise)	OPAC Grand Lyon	2 398 000	779 000	239 000	305 000			1 075 000
- sur-entretien des espaces extérieurs (Lénine)	régie quartier Armstrong	376 200	25 800	50 600	50 600	33 500	102 300	113 400
- sur-entretien des espaces extérieurs (extension Armstrong)	régie quartier Armstrong	133 000	9 000	18 000	18 000	12 000	36 000	40 000
- réorganisation et renforcement de l'équipe de gestion de proximité (3 <sup>e</sup> tranche, Monmousseau, Thorez)	LOGIREL	220 000	72 600	64 400				83 000
<b>* Formation-action des personnels de proximité</b>		<b>1 087 680</b>	<b>515 000</b>	<b>140 000</b>			<b>57 680</b>	<b>375 000</b>
- volet pédagogique de la formation action (1999 et 2000)	AGELM	750 000	375 000					375 000
- assistance à la maîtrise d'ouvrage, coordination et suivi (1999 et 2000)	AGELM	337 680	140 000	140 000			57 680	
- évaluation externe aux étapes intermédiaires et au final (exercice 2000)	AGELM	(100 000)						
<b>* Sécurité-Tranquillité</b>								
- sécurisation du stationnement (pour mémoire)	ville de Vénissieux							
- office public de la tranquillité	ville de Vénissieux							
- réflexion présence-tranquillité (pour mémoire)	AGELM							
<b>3 - L'action commerciale</b>								
<b>* Recherche attractivité du parc</b>		<b>80 000</b>	<b>30 000</b>	<b>20 000</b>	<b>30 000</b>			
- mise en oeuvre de la "Charte Qualité"	AGELM	80 000	30 000	20 000	30 000			
<b>4 - L'accompagnement et le suivi des actions</b>		<b>80 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>				
- suivi et programmation 2000	AGELM	80 000	40 000	40 000				
		<b>13 434 480</b>	<b>4 540 600</b>	<b>2 848 800</b>	<b>3 267 200</b>	<b>895 500</b>	<b>195 980</b>	<b>1 686 400</b>

Les travaux concernant la remise à niveau des espaces extérieurs de stationnement à Monmousseau seraient confiés à la Communauté urbaine, par la Commune, Logirel et la Société Lyonnaise pour l'habitat (SLPH) par voie de convention ;

**B - Propose** de délibérer comme suit, compte tenu de l'ensemble de ces éléments ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - la poursuite de cette démarche interorganismes telle qu'elle lui a été présentée dans le quartier des Minguettes, étendue à Max Barel,

b) - le principe des participations de la Communauté urbaine pour un montant de 3 267 200 F nets de taxes.

##### 2° - Décide

a) - de réaliser les travaux de remise à niveau des espaces extérieurs de stationnement à Monmousseau pour un coût de 1 000 000 F par la Communauté urbaine,

b) - que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - comptes 657 540, 657 280, 657 570, 231 510 et 458 1 à créer - fonction 824 - opération 0452.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre de participation financière à passer avec les différents partenaires pour sa mise en oeuvre pour l'année 1999,

b) - les conventions particulières de participation financière, à intervenir dans le cadre de cette convention-cadre, avec les différents partenaires, à savoir la commune de Vénissieux, les bailleurs sociaux et les associations concernés pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon, pour un montant de participation de 2 867 200 F nets de taxes,

c) - les conventions avec la commune de Vénissieux, Logirel et SLPH, confiant à la Communauté urbaine, la réalisation des travaux de remise à niveau des espaces extérieurs de stationnement et prévoyant leurs participations.

**4° - Demande** la subvention de l'Etat pour la réalisation des travaux.

Les recettes attendues seront à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 458 2 à créer - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,